

DOSSIER

45

Les mineurs délinquants

**Une présente déclaration
d'amour ne peut être assimilée
à du harcèlement**

**Modalités de l'appel en cas
de jugements distincts**

**Nullité d'une sanction disciplinaire
prise en l'absence d'avocat**

**L'article 18, alinéa 5, du code
de procédure pénale :
ingéniosité ou incongruité ?**

67

Comité de rédaction

Alain Blanc, *Magistrat*
François-Louis Coste, *Magistrat*
Karine Paravisini-Druart, *Commissaire de police*
Martine Herzog-Evans, *Maître de conférences à l'Université de Nantes*
Annie Kensey-Boudadi, *Socio-Démographe*
Direction de l'Administration pénitentiaire
Yann Le Bras, *Avocat*

31-35 rue Froidevaux
75685 Paris CEDEX 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 13
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : ajpenal@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Charles Vallée

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Nathalie de Baudry d'Asson

RÉDACTION
Directeur éditorial
Philippe Weiss

Rédactrice en chef
Marie-Eve Charbonnier

Ont participé à ce numéro

Emmanuelle Allain
Jean-Paul Céré, *Maître de conférences à Pau*

Juliette Coste
Samantha Enderlin
Jocelyne Leblois-Happe, *Maître de conférences à Strasbourg*
Pascal Remillieux

Secrétaire de rédaction
Marie-Anne Sebban

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ
Responsable marketing : Corinne Ménager
Relations clients : Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)
BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine CEDEX
Tél. : 0 820 800 017
Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)
France : 135 € TTC
Étranger : 151 € TTC
Prix au numéro : 15 € TTC

ISSN 1762 - 8407

N° CPPAP 1105 T 83884

Imprimerie Chirat 42 540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3956040 €
Siège social : 31-35 rue Froidevaux - Paris 14e
RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098
Code APE : 221 A - TVA : FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle, de tout élément
publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL 39

ACTUALITÉS 42

DOSSIER 45

Les mineurs délinquants

- Le droit pénal substantiel des mineurs
par Philippe Bonfils 45
- Les principes du droit processuel relatif au mineur délinquant
par Adeline Gouttenoire 49
- Rôle et fonctionnement de la PJJ
par Léonor Sauvage 52
- Justice pénale des mineurs : une théorie éprouvée par la pratique
par François Touret-De Coucy 56
- Quelques problèmes posés au policier par la délinquance des mineurs
par Karine Paravagini 61
- La perspective des établissements spécialisés pour mineurs, le pari d'une prison éducative ?
par Nadège Grille 62

PRATIQUES 67

- L'article 18, alinéa 5, du code de procédure pénale : ingéniosité ou incongruité ?
par Bruno Lavielle et Etienne Manteaux 67

JURISPRUDENCE 70

Infractions

ABUS DE CONFIANCE

- Employer ses salariés à des fins personnelles constitue un détournement de leur rémunération
Cass. crim., 20 oct. 2004 70
- La délégation de créance, justification de l'abus de créance ?
Cass. crim., 23 nov. 2004 70

ABUS DE FAIBLESSE

- Un médecin se rend coupable du délit en profitant de la situation de dépendance de ses patients pour se faire prêter de l'argent
Cass. crim., 5 oct. 2004 71

AGRESSION SEXUELLE

- Une pressante déclaration d'amour ne peut être assimilée à du harcèlement
Cass. crim., 10 nov. 2004 72

PHARMACIE

- Un grossiste ne peut vendre des tests de grossesse qu'à des pharmaciens
Cass. crim., 3 nov. 2004 73

VEILLE

SECRET PROFESSIONNEL

- L'avocat qui transmet à des tiers des renseignements fournis par son client avec l'accord de ce dernier viole le secret professionnel
Cass. crim., 27 oct. 2004 74

Procédure pénale

APPEL

- Modalités de l'appel en cas de jugements distincts
Cass. crim., 8 déc. 2004 (2 arrêts) 74

VEILLE

APPEL

- L'avocat de la partie peut interjeter appel sans pouvoir spécial
Cass. crim., 9 nov. 2004 76

EXPERTISE

- Consommation : l'impossibilité d'effectuer une contre-expertise n'est pas une cause de nullité
Cass. crim., 16 nov. 2004 76

FONCTIONNAIRE ET AGENT PUBLIC

- Illustration d'une faute personnelle d'un agent public : violences d'un gardien de la paix
Cass. crim., 16 nov. 2004 76

MANDAT

- Drout transitoire et remise conditionnelle de la personne recherchée
Cass. crim., 23 nov. 2004 77

PREUVE

- La preuve n'a pas à être communiquée à la partie adverse avant l'audience
Cass. crim., 10 nov. 2004 77

Exécution des peines

DISCIPLINE

- Nullité d'une sanction disciplinaire prise en l'absence d'avocat
TA Toulouse, 30 nov. 2004 78

ABUS DE CONFIANCE

Élément constitutif

- Chose détournée - Salariés70
- Recel - Délégation de créance70

ABUS DE FAIBLESSE

Médecin

- Prêt d'argent - Prescription -
Point de départ71

APPEL

Déclaration d'appel

- Formes - Avocat76

Modalités

- Jugements distincts74

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Commission rogatoire nationale

- Auditions - Compétence
territoriale des OPJ67 (pratiques)

DISCIPLINE

Avocat

- Absence78

EXPERTISE

Contre-expertise

- Consommation -
Impossibilité matérielle76

FONCTIONNAIRE DE POLICE

Faute personnelle

- Violences volontaires -
Indemnisation76

HARCÈLEMENT SEXUEL

Qualification

- Fait matériel - Intention -
Enseignant72

INSTRUCTION PRÉPARATOIRE

Preuve

- Nullité de procédure76

LOI PÉNALE

Application dans le temps

- Convention européenne
des droits de l'homme77

MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

Jugement exécutoire

- Conditions de forme - Télécopie .77

Ressortissant français

- Exécution d'un jugement étranger 77

MINEURS DÉLINQUANTS

Établissements pénitentiaires62 (dossier)

Mesures applicables45 (dossier)

Pratiques policières61 (dossier)

Procédure49, 56 (dossier)

Protection judiciaire de la jeunesse

- Rôle et fonctionnement52 (dossier)

Responsabilité pénale45 (dossier)

PHARMACIE

Exercice illégal

- Vente de produits pharmaceutiques -
Grande distribution73

PREUVE

Débat contradictoire

- Élément nouveau - Production .77

SECRET PROFESSIONNEL

Violation

- Avocat - Révélation à des tiers .74

Ce numéro contient un encart « abonnement à l'AJ Pénal » broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 39 et 78.